



Lutte contre la tuberculose bovine grâce à la biosécurité : 105 projets ont déjà été accompagnés par la Région Nouvelle-Aquitaine

Jean-Pierre Raynaud, vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge de l'Agriculture, **visitera l'exploitation agricole SCEA Mibaine en production bovin viande, ce mardi 7 juillet à 15 heures à Saint-Pardoux-la-Rivière (24 route des Maurinets).**

Cette exploitation a bénéficié d'une **aide de la Région à hauteur de 16 250 euros ayant permis d'accompagner ses investissements de biosécurité pour lutter contre la tuberculose bovine.**

En effet, les éleveurs de Nouvelle-Aquitaine sont particulièrement exposés à la **tuberculose bovine**, une maladie infectieuse transmissible à l'homme (zoonose) causée par la bactérie *Mycobacterium bovis*. Cette bactérie peut infecter de nombreuses espèces, particulièrement les bovins et les cervidés, mais aussi les sangliers, blaireaux ou renards. Aujourd'hui, un **plan de lutte renforcé** a donc été mis en place pour **prévenir, dépister rapidement et précocement la maladie**, et assainir les foyers détectés.

En 2025, 70 % des 93 foyers détectés en France se trouvaient en Nouvelle-Aquitaine. La collectivité régionale a proposé la mise en place d'un **dispositif expérimental d'aide aux investissements de biosécurité pour lutter contre la tuberculose dans 2 zones géographiques test** : l'une sur la **Dordogne et la Haute-Vienne**, et l'autre sur les **Pyrénées-Atlantiques et les Landes**. L'ensemble de l'expérimentation couvre **90 communes** et regroupe **745 exploitations**.

Grâce à ce dispositif, **105 projets ont déjà été financés par la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2024, pour un montant de 1,5 million d'euros**. En amont, la réalisation d'un diagnostic chez tous les détenteurs d'animaux de ces zones est réalisée par le réseau des Groupements de Défense Sanitaire et financée à hauteur de 80 % par la Région. En fonction des conclusions de ce diagnostic biosécurité, la Région soutient à hauteur de 65 % les **investissements de biosécurité chez les éleveurs** (investissements entre 3 000 € et 25 000 € par exploitant).

L'action de la Région Nouvelle-Aquitaine pour la filière élevage

L'élevage est un pilier du modèle agricole néo-aquitain ; son rôle est central : économie rurale, maintien des paysages, stockage de carbone, biodiversité fonctionnelle, qualité des sols et souveraineté alimentaire.

La Région Nouvelle-Aquitaine porte une action volontariste en faveur de l'élevage : en 2025, ce sont plus de 3 300 dossiers en lien avec l'élevage qui ont été soutenus pour un montant total d'aides cumulées de 80 millions d'euros (Région, Europe, autres financeurs publics) au bénéfice des filières d'élevage avec la mobilisation de 16 dispositifs (investissements, mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC), conseils, actions collectives, expérimentation - diffusion...).

Contact presse :

Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr